

COMMUNIQUE A LA PRESSE

Participation du Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube à la 77^e session du Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU et au débat de politique générale « Repenser les transports urbains et la mobilité durables pour relever les défis d'une nouvelle ère »

(24-26 février 2015)



Petar MARGIĆ, Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube a pris part à la 77^e session du Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU et au débat politique de haut niveau « Repenser les transports urbains et la mobilité durables pour relever les défis d'une nouvelle ère », tenus à Genève du 24 au 26 février 2015.

Les débats ont été consacrés à des problèmes se trouvant devant le secteur des transports et aux voies visant à les surpasser. Cette année, le débat de politique générale a été appelé à contribuer à une discussion globale et à la formation d'un consensus relatif au rôle important du secteur

des transports dans l'assurance d'un développement durable.

Les questions relatives à l'activité de la Commission du Danube ont été examinées dans le cadre du point de l'ordre du jour « Transport par voie navigable », comprenant les questions suivantes :

- Information au sujet des amendements apportés au corps du texte de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) en vigueur le 7 novembre 2014.
- Travaux du Groupe international d'experts chargé de la reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et de l'harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure (GIE) dans le cadre d'un groupe informel d'experts.
- Annonce au sujet d'une conférence internationale de haut niveau sur la navigation intérieure.
- Achèvement de l'élaboration de la dernière version du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI Révision 5). Cette révision offre un cadre et un ensemble de règles de base pour la navigation intérieure et la signalisation sur les voies navigables européennes.
- Harmonisation des standards pour les services d'information fluviale paneuropéens (RIS), notamment dans le cadre de la Résolution N° 48 de la CEE sur le système de visualisation des cartes électroniques et d'informations (ECDIS Intérieur).
- Passage en revue des « anciennes conventions qui ne sont toujours pas entrées en vigueur » dans le domaine du transport par voie navigable.

L'ordre du jour et les documents officiels sont accessibles aux adresses :

http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_age.html et
http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_doc_2015.html.